Hautecœur, âgé de 28 ans, employé de commerce, né à Lille, poursuivi par le Parquet de cette ville pour soustraction frauduleuse et abus de confiance.

La tentative de suicide de dimanche. — L'état du cabaretier Alexandre Debeuvèle, qui a tenté de se pendre dimanche dernier dans son grenier, est toujours très grave et on désespère de le sauver.

Mouveaux. — *Acquisition du terrain de l'Hospice.* — De l'avis du Maire publié ce jour, il résulte qu'en exécution d'un arrêté de M. le Préfet du Nord, en date du 3 juin 1894, il sera procédé, le 19 juillet courant, à une enquête de commodo ou incommodo sur le projet d'acquisition de deux parcelles de terrain d'une contenance totale de 55 ares 92 centiares, moyennant le prix principal de 6831 fr. 08 pour y fonder un hospice et appartenant à Mme veuve Steindre-Lepers et à M. Briet-Fremeaux de Roubaix.

A cet effet, M. Delesalle, maire de Marcq-en-Baroeul, commissaire délégué par M. le Préfet, se rendra à la mairie de Mouveaux, ledit jour 19 juillet et y restera de 3 à 6 heures du soir pour recevoir les déclarations des habitants de la commune sur les avantages ou les inconvénients du projet dont il s'agit.

— *Les secours aux étrangers.* — On a affiché dans tous les quartiers de la commune la délibération du Conseil municipal en date du 17 mai, approuvée par le Préfet le 22 juin suivant, portant qu'à dater du 1er juillet, tout étranger qui ne pourra justifier de 5 ans de résidence, n'aura plus droit à aucun secours soit en nature soit en argent.

LILLE

Les examens de baccalauréat. — *Baccalauréat moderne.* — 1re partie. — Ont été déclarés admissibles après les épreuves écrites :

MM. Martigny, Mention, Némorin, Opéron, Peltier, Petit, Raoul, Holet, Tondelier, P. Roussel, V. Roussel, Sartiaux, Senaille, Simon-Vermot, Tourbiez, Urnoy, Vandenbaviere, Virmot, Macron, Minotte, Racine, Ricquebourg, Roy, Worluzel, Andrell, Morisson, Ramouille, Wanil, Mathan, Melis, Mormetteyn, Piette, Pley, Quinet, Six, Thirion, Vanlerberghe, Wiart, Allemés, Ambroise, Maufroy, Quinel, Six.

Baccalauréat classique, 1re partie. — MM. Alfred Beboux, Spriet, Masson, Monnier, Paul Petit, Precheur, P. Prévost, Pnicq, Richard, Rozat, A. Maudren, Sénéchal, Singer, Maurice Martin, Morinan, Pagnen, Pattyn, Poliel, Pressac, Scalbert, Albert Rolyn, Ségard, Sonneville, Gustave Thibaut, Henri Martin, Meurisse, Pauquet, Pouilet, Schapelynck, Emile Magniez, Jules Magniez, Saunier, Mazurc, Merlen, Milon, Pigneaux, Pentel, Pesard, Amand Petit, P. Picquet, Emile Picquet, Planque, Pasquis, Charles Regnault, Fernand Regnault, Roulx, Bausiol, Robaut, Riegel, Thierce, Nicolle, Godin, Parsy, Maurice Pesard, Seroux d'Agnicourt, Pollard, Marin, Reinaud, Robillon du Lauroy, Sautallier, Tabary, Masquelier, Milleville, Paillard, Fernand Prévost, Prouvost, Proy, Réal.

Baccalauréat es-lettres, 2e partie. — MM. Mabille, Revny, Magniez, Périnne, Maret, Bloumne, Derolen, Leleu, Maes, Maître d'hôtel, Malon, Mamel, Monnessier, Marin, Marlier, Masion, Mattoir, Meus, Merlent, Montagne Montaigne, Monteux, Obry, Poilon, Pavot, Peuez, Prol, Perrochaux, Poutier, Poussière, Poutre, Prebois, Ed. Rassoir, Emile Rassoir, Reguez, Romitot, Saint Quantin Sabine, Shercousse, Sandhauser, Bourdeaux, Daudanthun, Feger, G. Monier, Ch. Monier, Pajot, Parent, Brilion, Poliet, Pouvillers et Speck.

Ancien régime. — MM. Allard, Ovignenr.

L'ÉLECTION DE LILLE

ET LA PRESSE

L'élection de M. Maquart au Conseil général donne lieu, dans la presse lilloise, à des polémiques qui ne sont pas sans intérêt pour nos lecteurs.

Dans un long article intitulé *La République et la défense sociale*, M. G. Buellet écrit dans l'*Echo* :

« Il n'a pas dépendu de nous que dès le premier jour cette question fut tranchée au profit des idées d'ordre et des importants intérêts matériels et moraux, politiques et économiques, intérieurs et extérieurs, privés et généraux, qui s'attachent au maintien de l'état social actuel et à la ruine du parti révolutionnaire. Et du commencement à la fin de cette période nous n'avons cessé d'appeler l'attention de nos concitoyens sur les effets déplorables qu'entraînerait la victoire des candidatures de M. Jules Guesde.

» Le suffrage universel n'est pas resté sourd à nos pressantes adjurations ; et par un effort de bonne volonté dont nous tenons à le complimenter, il a signifié leur définitif congé dans notre ville aux agitateurs de tout acabit qui se flattaient d'aller « triompher » prochainement et se congratuler dans les salons de l'Hôtel-de-Ville.

» A chacun son mérite dans cette victoire. Une part en revient indéniablement au parti conservateur, qui, après de fâcheuses hésitations, après avoir trop longuement sacrifié à sa mauvaise humeur de Techer de M. le Dr Lemire, a fini par défendre très correctement et très loyalement la candidature de M. Maquart et l'a mis en concours formel et décisif.

» Que d'autres, si cela leur plaît, épiloguent sur le caractère peu bienveillant de l'appui qu'il a prêté à M. Maquart.

» Pour nous, nous ne voulons nous souvenir que des conséquences de l'attitude des conservateurs et n'y chercher qu'un gage d'union future dans tous les cas où l'ordre social serait mis en péril par les prédications et les ambitions électorales des révolutionnaires.

» Et pour parler avec franchise, nous conviendrons que leur conduite a été d'autant plus méritoire qu'elle n'a guère reçu d'encouragements de toute cette fraction avancée du parti républicain dont le *Progrès* se fait l'interprète. Alors en effet que tous les hommes imbus de l'esprit de gouvernement devaient avoir à cœur de faire — ne fût-ce que provisoirement — tous les motifs de division et de mettre en lumière les points communs de leur programme propres à rapprocher des électeurs d'opinions différentes, le *Progrès* s'est obstinément attaché à ressusciter des querelles anciennes et qui semblaient à jamais endormies. »

En réponse à cette attaque, le *Progrès* proclame ironiquement l'*Echo*, le grand triomphateur de la journée du 8 juillet :

« Au cours de la campagne électorale qui vient de finir, dit-il, les électeurs du canton Sud-Ouest ne sont peut-être pas les seuls qu'il existait, quelque part à Lille, un journal partisan résolu de la candidature Maquart, et répondant au nom de : *Echo du Nord* — voire *Grrrand Echo*.

» Ce journal existait cependant. Et pendant ces trois dernières semaines, il a poussé l'ardeur et l'énergie jusqu'à insérer, de temps à autre, le nom de M. Maquart comme candidat, à l'une *quelconque de ses colonnes* ; il a fait plus : il a accordé à l'honorable candidat l'appui précieux de quelques articles, rares il est vrai, et savamment espacés, mais dont l'effet n'en a été que plus puissant et plus décisif ».

De son côté, la *Croix* plaisante M. Chesquière et lui conseille d'écrire à M. Casimir-Perier à l'instar de Caserio, la lettre suivante :

« Moi, le n'ai pas tué votre prédécesseur, mais comme c'est pour essayer de vous rendre aux douceurs de la vie privée, d'accord avec mes amis du Parlement, que j'ai posé une candidature socialiste. Lettre d'anarchie, vous devriez bien reconnaître mes bons sentiments à votre endroit et me faire une pension jusqu'à l'année prochaine, où j'espère réussir. »

Quant au *Réveil*, il déclare que le parti socialiste est sorti grandi de cette bataille, et que ses ennemis en sont sortis « diminués, rapetissés, avilis et déshonorés ». Il dit encore que M. Maquart, « inventé par le *Progrès*, puis désaffecté par la *Dépêche*, accaparé par les calotins, n'est plus qu'une personnalité indivise, qu'une sorte de politicien amphibie ou hermaphrodite, impossible à définir et à classer », et il ajoute :

« Il n'y a plus, à Lille, de parti conservateur digne de ce nom.

» Il n'y a plus de parti républicain digne de ce nom.

» La *Dépêche* et le *Progrès* les ont tués l'un et l'autre.

» Place au parti socialiste ! »

A quoi la *Dépêche répond* :

« Quoi qu'en dise et quoi qu'en pense le *Réveil du Nord*, il n'y a pas eu de pacte conclu entre nous et M. Maquart. Les pactes de ce genre, si nous avons bonne mémoire, ont été formés lors de l'élection de MM. Dron et Lafargue et, tout récemment, dans le canton Centre, pour assurer le succès de M. Brackers d'Hugo ; mais les signataires de ces conventions s'appelaient socialistes et opportunistes et, si les premiers ont été outrageusement trompés par les seconds, ils ne peuvent s'en prendre qu'à eux des petits marchés de dupes qu'ils ont négociés. »

Concerts et Spectacles

La société chorale « L'Avenir. » — Les membres de la société chorale *L'Avenir* sont informés que, contrairement à ce qui a été annoncé, la répétition générale aura lieu vendredi, 13 courant, à 9 heures très précises du soir, au local de la société, chez M. Baptiste Dubus, au Bas Chemin. Les sociétaires sont instamment priés de ne pas manquer. La société, sous la direction de M. Constans Declercq prendra part, dimanche prochain, à la fête musicale de Mouscron.

— Les *Enfants de la Lyre* sons instamment priés de ne das manquer à la répétition générale de ce soir.

Tourcoing. — La Fanfare du Petit-Château et l'orphéon la Muse des Travailleurs exécuteront sur le kiosque de la Grand'Place, le jeudi 12 juillet 1894, à huit heures et demie du soir, les morceaux suivants :

Fanfare du Petit Château. — 1° *Schiller Marsch*, Meyerbeer ; 2° Air varié pour basse, soliste M. Jules Baisez, L. Montagne.

La Muse des Travailleurs. — 3° *Les Gueux de Mer*, J. B. Van Volxem ; 4° *Soirée d'Hiver*, A. Durion et Acb. Dupont.

Fanfare du Petit-Château. — 5° Fantaisie sur *Guillaume-Tell*, Rossini ; 6° *Les Trois Suisses*, polka, Bonnechope.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du mardi 10 juillet 1894.* — TOUJOURS LA FRAUDE. — Julienne Cloedt, soigneuse, 27 ans, à Roubaix, deux mois, cinq cents francs d'amende. Florimond Lesage, 19 ans, apprêteur, à Roubaix, 6 jours de prison, 500 fr. d'amende. Constant Potié, 35 ans, charretier, à Heule, arrêté à Tourcoing, quinze jours, 500 francs d'amende.

LE VOL AU VERRE D'EAU. — Il y a quelques jours, entraient chez Mme Dalle, fermière et cabaretière à la Tossée à Tourcoing, trois jeunes gens qui demandèrent un verre d'eau. Mme Dalle s'empressa de leur donner satisfaction, mais en rentrant dans l'estaminet, elle vit près du comptoir l'un d'eux qui avait quelque allure suspecte; ses pressentiments ne l'avaient pas trompée. Le tiroir avait été ouvert et le jeune homme qui y avait déjà plongé la main, prit la fuite à la vue de la fermière; ses camarades l'avaient suivi. Signalé au garde, le voleur fut bientôt appréhendé; il déclara se nommer Achille Cornuart, maçon à Tourcoing, vingt ans. Il a des antécédents judiciaires; il encourt une nouvelle condamnation à quatre mois de prison.

UN NEVEU PEU ENVIABLE. — A peine sorti de la prison, le jeune Charles Nys, 19 ans, à Tourcoing, s'empressa d'aller, au nom de son oncle, faire des emplettes, acheter des vêtements et chaussures chez divers marchands. Or, l'oncle M. V... n'avait donné à son neveu aucun mandat, ni aucune commission.

Interpellé par le Président, Nys dit que s'il a recouru à des expédients, c'est parce qu'il avait cherché en vain de l'ouvrage. Le Président fait observer à Nys que s'il continue dans cette voie, il ne tardera pas à être délégué. Le jeune homme a, en effet, à son actif des condamnations multiples. Nys se voit infliger trois mois de prison.

L'affaire d'Entrammes devant la cour d'assises de la Mayenne. — *Audience de mardi.* — L'interrogatoire de l'abbé Bruneau a porté, mardi, sur le meurtre de la veuve Bourdais, une fleuriste de Laval, tuée le 13 juillet dans la soirée.

Ce second assassinat est également reproché à l'abbé Bruneau qui, après la longue et fatigante audience d'hier, est demeuré aussi calme.

La veuve Bourdais était bien connue à Laval. Elle habitait quai de la Mayenne, à quelques pas de la Grande-Place qui est au cœur de la petite ville.

Aux premières questions que lui pose au sujet de ce nouveau crime M. le président, l'accusé répond tout d'abord en substance :

R. J'apprends par vous la date à laquelle a été commis cet assassinat. Je n'étais pas à Laval à cette époque. Au reste, je n'ai pas connu la veuve Bourdais ; je n'ai jamais mis le pied chez elle.

D. L'assassinat est du 13 juillet. Mais quelques mois auparavant, le 12 février, un vol avait été commis chez la malheureuse femme. Le vol fut bien à tort imputé à votre complice.

Revenons au crime. Dans la soirée du 13 juillet, deux femmes qui se trouvaient dans la boutique de la veuve Bourdais ont vu, vers huit heures et demie du soir, un homme traverser rapidement cette boutique. Cet homme portait, d'après les témoins, vous ressemble d'étrange façon, avait l'air d'être chez lui. Deux heures plus tard, dans le voisinage, on entend, s'échappant du domicile de la veuve Bourdais, des plaintes, des gémissements.

On croit à un malheur ; la police prévenue, on pénètre chez la veuve Bourdais et on la trouve étendue sur son lit, la gorge ouverte, un œil crevé, les paupières arrachées et le corps criblé de quarante-quatre blessures, le lit était inondé de sang, et sous l'oreiller on trouva un rasoir dont la lame était tordue.

Il y avait eu lutte entre l'assassin et la victime, et, sous l'une des mains crispées de la malheureuse, on trouva une mèche de cheveux noirs. Tous les meubles avaient été fouillés, et, dans le tiroir du comptoir de la boutique, on avait volé quatre actions du Crédit foncier et une somme de 35 francs.

L'accusation prétend que c'est vous qui êtes l'auteur de cet assassinat et de ce vol. — R. Je vous répète ce que j'ai dit tout à l'heure. *Je n'ai jamais connu Mme veuve Bourdais.*

D. Mais on vous a vu souvent lui porter lui acheter des fleurs. Une fois même vous étiez avec M. le curé Frigot ? — R. Je ne lui ai jamais acheté des fleurs, je ne lui ai jamais parlé.

D. Eh, bien des démons vous diront le contraire. Quoi qu'il en soit, on a trouve en votre possession des clefs qui ouvraient à merveille les meubles qui se trouvaient chez la veuve Bourdais. R. Les clefs dont vous parlez sont d'un modèle très simple : elles pouvaient ouvrir bien des portes.

D. *Le soir du crime vous avez dû vous cacher, le docteur plus, affirme vous avoir chargé dans le voisinage de la maison de la veuve Bourdais et vous avoir conduit à Entrammes.* — R. Ce cocher se trompe.

Sur ces mots, l'interrogatoire de l'accusé est terminé.

On procède à l'appel des témoins. Après différentes dépositions, M. Laviche, supérieur actuel du petit séminaire de Mayenne est appelé :

L'abbé Bruneau, dépose-t-il, a été élevé au petit séminaire de 1877 à 1880. Depuis, il a été aumônier de surgery pour du pomperieux vol. On n'a jamais pu, certes, le prendre en flagrant délit, mais bien des détails sont venus confirmer les soupçons qu'on avait eu, dès le début, sur son compte.

Tous ces vols avaient été commis dans le dortoir qu'il occupait au préjudice de ses jeunes condisciples. Il se levait le dernier, se couchait le premier, par conséquent se trouvait souvent seul. A part cela, il était bon élève. On lui demanda d'avouer ces larcins ; il nia. On dut le renvoyer.

L'accusé. — Je n'ai pas été renvoyé. Je suis parti de moi-même, sans rien dire. Pourquoi aurais-je volé ? Y a-t-il des dépenses à faire quand on est jeune élève au séminaire ?

L'audience, suspendue à deux heures, est reprise une heure après.

A la reprise, l'abbé Bruneau écoute les témoins qui continuent à défiler et récuse leurs témoignages avec énergie.

Une demoiselle Antoinette Foucaud qui aurait reçu de l'accusé une montre en or, et, après avoir fait cette déclaration à l'instruction, l'a rétractée, continue à la rétracter à l'audience.

Le procureur de la République se lève alors et déclare ne pas se sentir le courage de prendre des réquisitions contre Mlle Foucaud « qui ment, à cause de l'état de santé où elle se trouve ». (Mouvement).

Le défenseur, Me Dominique, prend la parole à son tour pour démontrer au jury que les contradictions relevées dans les dépositions de deux témoins suffisent à démontrer combien dans cette affaire il est difficile de découvrir où se trouve l'exacte vérité.

C'est ensuite le curé desservant d'Astillé, M. l'abbé Laigle, qui vient déposer sur le vol de 1,400 francs dont il a été victime.

La clef fermant le meuble qui contenait cette somme fut retrouvée en la possession de l'abbé Bruneau, mais on n'est alors que des soupçons. En apprenant le crime d'Entrammes le curé avait écrit : « S'il est coupable de l'assassinat du curé Epicot il doit être coupable aussi de mon vol. »

Le curé de Cosse Le Vivien fut victime de deux vols dans l'année 1894. Près de 14 kilogrammes de monnaie de billon lui avaient été enlevés, mais on retrouva les rouleaux dans un confessionnal. Il soupçonne l'abbé Bruneau d'être le coupable.

Il s'agit maintenant des incendies allumés par l'abbé Bruneau.

L'agent de la Compagnie d'assurances raconte que le 31 octobre 1891, l'accusé contracta avec la Mutuelle du Mans une assurance de 4,200 francs.

Après s'être enquis de l'époque à laquelle courait effectivement l'assurance et s'être fait fixer la date du 1er novembre, un incendie éclata au presbytère d'Astillé le 13 novembre, et l'abbé Bruneau toucha 1,208 fr.

Le 30 juin 1892, nouveau contrat d'assurance suivi, le 28 juillet, d'un nouvel incendie. L'abbé Bruneau toucha 3,074 francs.

Le père de l'abbé Bruneau a été convoqué pour venir déposer. A l'appel de son nom, Me Dominique demande que, par un sentiment de convenance, on ne l'entende pas.

C'est votre droit, dit le président, mais, en vertu de mon pouvoir discrétionnaire, je vais, à titre de renseignements, poser une simple question à M. Bruneau.

D. Votre fils a-t-il couché chez vous le 28 janvier 1892 ? — R. Je crois me le rappeler.

Et le malheureux vieillard, un bonhomme de la campagne d'une soixantaine d'années, tremble d'émotion et jette sur son fils de longs regards lamentables. L'accusé baisse alors la tête et cache son visage dans son mouchoir.

Après cet incident émouvant, c'est le tour du curé Pointeau, victime des dénonciations calomnieuses de l'abbé Bruneau.

Le président. — Des placards injurieux contre vous et une personne très honorée furent affichés dans le bourg. Et c'est l'abbé Bruneau qui en était l'auteur. Vous avez dû à ses menées de vous voir déplacer et envoyé en disgrâce à Cuon. — Le témoin. J'en ai conçu un bien vif regret.

Le président. — L'accusé disait hier que vous étiez parti content ? Le témoin (avec des larmes). — Ah ! Il sait bien que j'ai pleuré de toutes mes forces. (Mouvement).

L'audience est levée à six heures. A demain la suite des débats.

PETITE CORRESPONDANCE

D. W. — Manœuvres de brigade.

Lab. Roubaix. — 1° O.H. les 27e et 28e régiments de dragons 2° A toute époque de l'année, par voie d'engagement volontaire de quatre ans. 3° Quarante-huit heures après avoir signé l'acte. 4° La cavalerie ne reçoit pas d'engagements de trois ans. Les fils d'étrangers eux-mêmes sont assujettis à accomplir le temps de leur engagement.

PLAIES DE TOUTE NATURE Abcès, Fièvres, Ulcères varqueux, etc. Guérison certaine par l'ONGUENT St-ROCH Flacon. Pb. à Lourches (Nord). 2,50 *franco*, et toutes pharmacies 79627—1339

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du mardi 10 juillet.* — Marie Delabel, rue Notre-Dame 46. — Alcide Piat, rue de Tournai, maison Cornil. — Fernande Soyez, rue d'Arcole 2. — Georges Demour, rue du Tilleul 359. — Edmond Wattine, rue de la *Conférence*, cour Vandenberghe 4. — Louise Robart, rue du Moulin 83. — Rosalie Ysebaert, rue des Sept-Ponts, cour Masure 7. — Eliane Lambert, rue des Vélocipèdes, cour Delannoy 19. — Valentine Convreur, rue Vauquanson 5. — Hélène Catteau, rue de l'Ermitage, impasse Lamartine 5. — Marie Blayez, rue Beaurewart 37. — *Mariage.* Achille Lepers, 31 ans, ouvrisseur, rue de la Vigne 53 et Marie Noël, 21 ans, retordeuse, rue de Lannoy 45. — *Décès du jour.* Hélène Dubois, 29 ans, Hôtel-Dieu. — Madeleine Picqué, 22 mois, rue des Longues-Haies, cour Roussel 18. — Henri Moulard, 21 ans, rue de la Paix 74.

CONVOIS FUNEBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille René DEPREZ, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur René DEPREZ, décédé à Wattrelos, le 10 juillet 1894, à l'âge de 23 ans, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le jeudi 12 courant, à 8 heures 1/2, en l'église de Wattrelos. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Crétinier, à 8 heures.

NORD

L'accident de chemin de fer de Marck. — Il y a en tout 37 blessés, la plupart assez grièvement; on compte un certain nombre de soldats.

Deux des personnes blessées, une femme et un enfant, ont succombé.

Les dégâts matériels sont très importants ; les machines 2492 du train de voyageurs et 3353 du train de marchandises sont complètement démolies. Cinq wagons du train de marchandises sont en morceaux, ainsi que trois wagons du train de voyageurs. Les dégâts sont estimés 50,000 francs.

Lundi après-midi, le parquet de Boulogne, composé du procureur de la République et du juge d'instruction, s'est rendu sur les lieux de la catastrophe et a procédé à une enquête sérieuse.

L'auteur responsable de l'accident est le chef de gare de Marck, M. Wallez. Il a déclaré qu'il était surchargé de besogne, étant seul pour faire tout le service.

La journée de dimanche avait été particulièrement pénible à cause des nombreux trains de plaisir.

M. Wallez est très estimé dans la commune et par la Compagnie.

L'enquête fera la lumière et on saura s'il n'y a pas eu de tentative criminelle.

Le 14 Juillet et la Poste. — Pour la fête du 14 juillet en ce qui concerne la marche des courriers, l'expédition et la réception des dépêches et le service de la distribution à domicile, les dispositions seront les mêmes que celles prescrites pour l'année dernière. C'est à dire que :

A partir de midi, les guichets seront fermés au public, dans les bureaux exclusivement chargés du service postal; les guichets postaux seront seuls fermés dans les bureaux mixtes.

Aucune distribution rurale ne sera faite.

Le service des facteurs locaux et de ville ne devra pas dépasser midi.

En ce qui concerne le service télégraphique, il sera assuré par les bureaux *limités et municipaux dans les* mêmes conditions que les dimanches et jours fériés. Dans les bureaux à service de jour complet, de demi-nuit et de nuit, les receveurs devront accorder aux agents et sous-agents sous leurs ordres, toutes les facilités et toutes les libertés possibles, en ne conservant que le personnel rigoureusement indispensable pour assurer le service des transmissions.

Hazebrouck. — *Nécrologie.* — On annonce la mort de M. Dominique Claudorez, vice-président de la Société des Agriculteurs du Nord, président honoraire de la Société d'Agriculture d'Hazebrouck, conseiller municipal d'Hazebrouck, qui est décédé samedi matin.

Arrestations d'anarchistes à Cambrai. — On a écroué, lundi, à la maison d'arrêt de Cambrai, quatre ouvriers tisseurs, les nommés Lucien et Laurent Roulat, Frédéric Marchipond et Isidore Branette. Ces individus ont, dans la soirée du dimanche 1er juillet, fait l'apologie de l'assassinat de M. Carnot et troublé le repos public par leurs chants révolutionnaires.

L'assassinat de Maretz. — Taisne, l'assassin de la fille Brunel, s'est suicidé mardi à midi, dans la chambre de sûreté de la gendarmerie de Busigny.

PAS-DE-CALAIS

Lens. — La gendarmerie de Liévin vient d'arrêter Coléaux Arthur, 18 ans, mineur, demeurant à Liévin, inculpé d'avoir fait l'apologie du crime commis sur M. Carnot.

Hesdin. — *Arrestation d'un instituteur.* — Le sieur Duhamel, instituteur à Hesdin, vient d'être arrêté par la gendarmerie, pour attentats à la pudeur sur de jeunes enfants confiés à ses soins.

BELGIQUE

Assassinat d'un habitant de Mouveaux à Roulers. — Tentative de carbonisation du cadavre. — Descente du Parquet. — Un crime, dont les auteurs n'ont pu encore être découverts, vient d'être commis à une courte distance de Roulers, dans une prairie appartenant à M. Demeulenaere, cultivateur. Ce dernier, qui traversait sa prairie, lundi soir, à 8 heures 1/2, aperçut tout à coup le cadavre d'un homme, qui avait reçu, à la tête, quatre balles de revolver. Il se pencha sur le corps et constata que les assassins avaient tenté de carboniser leur victime, en allumant un feu de foin qui, d'ailleurs, n'a que légèrement atteint les chairs.

M. Demeulenaere alla immédiatement prévenir M. le bourgmestre de Roulers qui, accompagné de plusieurs agents de police, se rendit sur les lieux, où il fit les premières constatations. Il résulte de l'enquête que la victime est un ancien fermier habitant Mouveaux, Léonard Hayont, célibataire, âgé de 50 ans. Hayont s'était rendu, comme cela lui arrivait fréquemment, de Mouveaux à Roulers, en compagnie d'un ami, avec qui il avait fait des libations dans plusieurs estaminets.

On suppose qu'il a été assassiné dimanche, entre huit et neuf heures du soir. Le parquet de Courtrai, avisé par télégramme, a fait une descente à Roulers et a constaté que le vol avait dû être le mobile du crime, car Hayont devait être porteur d'une somme assez importante, que l'on n'a pas retrouvée dans ses vêtements.

Un assassinat à Wielsbeke (près Oostroosbeke). — Dimanche dernier, à huit heures et demie du matin, la veuve Laperre, âgée de 70 ans, a été trouvée assassinée dans la cour de sa demeure, à Wielsbeke. Le vol doit être le mobile du crime. Le parquet de Courtrai est descendu lundi après-midi à Wielsbeke, mais l'enquête à laquelle il s'est livré n'a pas encore amené l'arrestation du coupable.

Warchin, près Tournai. — *Un grave accident.* — Un accident s'est produit, hier après-midi, à l'atelier de chaudronnerie de M. Larochaymond, à Warchin : un ouvrier nommé Depelchin, qui travaillait au sommet d'une grande cuve, est tombé d'une hauteur de trois mètres et s'est fait d'assez graves blessures au poignet et à la jambe droite. Le médecin qui a été appelé à donner ses soins au blessé craint qu'il y ait des lésions internes, la victime de cet accident étant d'une corpulence très prononcée.

Le choléra à Liége. — On écrit de Liége : « On s'est trop tôt réjoui de l'arrêt dans la marche de l'épidémie cholériforme. Hier après midi, en effet, une femme qui habitait rue Sur-la-Fontaine succombait au terrible mal, après quelques heures seulement de souffrances. On l'a enterrée immédiatement. Peu après une autre femme, qui demeurait rue Frère-Michel, était également prise de vomissements abondants et de crises violentes. On l'a transportée au lazaret de l'hôpital des Anglais. Hier encore, à la soirée, un enfant de 2 ans de la rue du Palais, mourut dans d'atroces douleurs; rue de la Clé un autre bambin succomba aux atteintes de la maladie cholériforme. Pendant la nuit dernière on a amené au lazaret de l'hôpital des Anglais une jeune fille qui demeure au quai du Dos-Fanchon. Son état est très grave.

Empoisonnements à Hasselt. — Le parquet d'Hasselt instruit une affaire d'empoisonnement qui fera sensation. L'accusé, un dangereux maniaque — avait conçu le projet de se débarrasser de ses beaux-parents; il a fait mourir son beau-père et mis en danger une centaine de personnes. Voici comment il s'y prenait : ses victimes tiennent une boucherie; Vandermeulen, le prévenu, se plaisait au poivre destiné à la préparation des viandes, du poivre qu'il apportait de chez lui après l'avoir farci de poison. Le beau-père mourut et une foule de gens furent malades.

Le parquet a fait analyser par M. Bruylants le poivre suspect saisi dans la boucherie, foyer d'empoisonnement; le savant toxicologue du Louvain l'a découvert en présence de plus de onze pour cent d'arsenic. On va examiner le cadavre du beau-père pour analyser les produits de ses viscères.

Bruxelles. — *Vol de 183,000 francs à la banque Balser.* — Un vol qui dénote de la part de ses auteurs une audace incroyable, a été commis lundi après-midi, à la banque Balser, rue d'Arenberg. Deux encaisseurs — anciens et honnêtes serviteurs dont la bonne foi ne peut être suspectée — venaient de rentrer de leur tournée et faisaient le compte de l'argent qu'ils avaient été toucher. Ils comptèrent d'abord cent quatre vingt trois billets de 1,000 fr., et, déposant la liasse sur la tablette d'un guichet, comptèrent ensuite les pièces d'or qu'on leur avait remis s.

Quand ils eurent terminé cette besogne, les encaisseurs voulurent reprendre la liasse aux billets de mille, mais, à leur grande stupéfaction, elle avait disparu. Les deux hommes affolés appelèrent les autres employés qui accoururent, cherchèrent partout avec eux, mais ne trouvèrent rien. Profitant de l'inattention des encaisseurs, quelque adroit voleur avait perpétré ce vol.

On soupçonne fortement un individu, vêtu avec recherche, paraissant âgé d'une trentaine d'ans, portant la moustache châtain-clair taillée en brosse. Cet individu avait été remarqué quelques instants auparavant parlant à un monsieur correctement vêtu, portant, lui aussi, la moustache châtain, et que l'on croit être son complice. Le signalement des deux hommes a été transmis dans toutes les directions et les plus fins limiers de la police sont lancés à leur recherche.

L'arrestation du faux Sternberg. — Un télégramme de Nisch (Serbie), publié par la *Gazette de Francfort*, annonce l'arrestation du fameux anarchiste connu à Liége sous le nom de baron Ungern von Sternberg et dont la véritable identité n'a point jusqu'ici été clairement établie.

Depuis une dizaine de jours était descendu à Nisch un étranger élégamment vêtu qu'on remarqua bientôt qu'il avait de longues entrevues avec un ouvrier de l'arsenal royal, Wladislas Markiewitch. Trois jours après son installation à l'hôtel, deux agents de la police secrète russe se présentaient aux autorités pour réclamer leur concours aux fins de l'arrestation d'un nommé Cyprien Jegolhowsky, se disant baron Sternberg.

Les soupçons tombèrent sur le mystérieux étranger: les lettres qu'on lui envoyait furent saisies à la poste; une d'elles, signée du nom vrai ou supposé de Mme Malois, contenant une somme de cinq cents francs, était adressée au baron Sternberg, et venait de Pise.

Dès lors, l'identité était établie et des mesures furent prises pour assurer l'arrestation de l'étranger. Mais déjà celui-ci avait été prévenu du danger qui le menaçait et avait brusquement quitté la ville.

On se mit à sa recherche et vendredi la police réussissait à s'en emparer à Alexinatz, ville située à quelques lieues de Nisch. Le prétendu Sternberg, enchaîné, a été ramené dans cette dernière ville.

Pendant ce temps la police montrait également en lieu sûr l'ouvrier Markiewitch. Celui-ci prétend qu'il ne connaissait Jegolhowsky, le faux baron, que depuis quelques jours à peine. A en croire ses déclarations, Jegolhowsky lui aurait proposé, moyennant une très forte somme, de fabriquer six bombes. Markiewitch aurait refusé.

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

ROUBAIX. — Voici le résultat du 17e concours national de Saint-Vincent, organisé par le cercle « Union », établi chez M. Eugène Meurisse, au café Pandore, rue Pauvrée. 955 pigeons lâchés le samedi 7 juillet à 4 heures 30, par M. Aubin, convoyeur.

Les prix Buranchelle 1° 5p Tourcoing. 2e Dubamel 4p Roubaix 3e Delmasure 3p Tourcoing. 4e Dujardin 3p Roubaix. 5e Marmignon 3p Anzin. 6e Delmasure 4p Tourcoing. 7e Glorieux 4p Saint-Amand. 8e Brisart 4p Lille (Saint-Maurice). 9e Delplanque 3p Roubaix. 10e Allart 3p Tourcoing. 11e Herbaux 3p Lille. 12e G. Ducatteau 3p Roubaix. 13e Hercelle 4p Tourcoing. 14e Salembier 5p Lille. 15e Dutilleul 5p Tourcoing. 16e Salembier 3p Wattrelos. 17e Pierman 4p Denain. 18e Dujardin 4p Roubaix. 19e Dewailly 4p Lille. 20e Grulois 4p Roubaix. 21e Jeanssens 2p Lille. 22e Beauvallez 4p id. 23e Gouy id. 24e Beauvallez 4p id. 25e Desrousseaux 3p Loos. 26e Marsy 3p Roubaix. 27e Vandorpe 5p Lille. 28e Leclercq 2p id. 29e Pierman 3p Denain.

30e prix Detournay 2p. Mouveaux. 31e Declercq (dit petit soldat) 3p. Roubaix. 32e Cuvelier 2p Pérenchies. 33e Prouvost 4p. Tourcoing. 34e Beele p. Roubaix. 35e Lefebvre 4p Tourcoing. 36e Honhord 4p. Lille. 37e Simon 3p. Tourcoing. 38e Grulois 3p. Roubaix. 39e Sion 3p. Tourcoing. 40e Marsy p. Roubaix. 41e Duvivier 3p. id. 42e Dewailly p. Lille. 43e Debruyne 3p Roubaix 44e Browaeys 4p. id. 45e Delmasure 4p. Tourcoing. 46e Dejoode 4p. Roubaix. 47e Dujardin 4p. id. 48e Delmasure 4p. Tourcoing 49e Desbonnoy 2p. Lille. 50e Delmotte 2p. Roubaix. 51e Courouble 3p. id. 52e Salembier 4p. Lille. 53e Marissal 2p. Roubaix 54e Regnier 3p. id. 55e Beele p. id. 56e Fievet 3p. id. 57e Duhamel 4p. id. 58e Welcomme 2p. Tourcoing. 59e Agache 3p. Roubaix.

60e prix Saumon Bailleul. 61e Dutha 4p. Roubaix. 62e Liard p. Tourcoing. 63e Ravlard 3p Saint-Amand. 64e Desbucquois Lille. 65e Ferain 3p Tourcoing. 66e Mares 3p Roubaix. 67e Gaudy 2p Lille. 68e Desbucquois 3p id. 69e Brisart 3p id. Saint-Maurice. 70e Janssens 2p Lille. 71e Devast 3p id. 72e Bouillet p Tourcoing. H. Vandorpe Lille. 73e Dolne Roubaix. 74e Cosme 2p Pérenchies 75e Holbecq 2p Tourcoing. 76e Vandenbrouck 2p Bailleul. 77e De Baillencourt Bethune. 78e Vandorpe 2p Lille. 79e Decouvelaere 2p. Tourcoing. 80e Debuquoy Lille. 81e Vandeskelet 3p Houplines. 82e Leclercq 2p. Lille. 83e Dewailly 2p id. 84e Vanmenne p id. 85e Destombes 2p Tourcoing. 86e Delmotte p Roubaix. 87e Bolin Tourcoing. 88e Dubrulle Lille Saint-Maurice. 89e Vanuniversoyne Roubaix.

90e Almane Lille. 91e Bizzard Bailleul. 92e D'Allenne Lille 93e Dewailly id. 94e Jeanssens id. H Brisart Lille (St-Maurice). 95e Danjou Lille. 96e Salembier id. 97e D'Allennes id. 98e Salembier id. 99e Mouriez, Roubaix. 100e Marmignon Anzin. 101e Dewailly Lille (Saint-Maurice). 102e Delmotte Roubaix. 103e Delmotte id. 104e Salembier id. 105e Mouriez, Lomme.

Journée du dimanche. — 106e prix Ducatteau Roubaix. 107e Gille Bouny 108e F. Marsy Roubaix. 109e Wanquier Tourcoing. 110e Devillers Croix. H. Allez Marcq-en-Baroeul. 111e Pollet Roubaix. 112e Jeanssens Lille. 113e Delmasure Tourcoing. 114e Declercq Lille. 115e Verstraete Roubaix. 116e J. Poulain id. 117e Prouvost Tourcoing. 118e Le Grand Roubaix. 119e et 120e Salembier Lille. H. Debeuvels Roubaix. 121e Lefebvre Nesplin 122e